



Jean-Luc Moulène, *Ma main articulée*, Kitakyushu, 2004. Feutre rouge sur papier ivoire, 24 x 18 cm. Courtesy de l'artiste et de la galerie Chantal Crousel, © ADAGP, Paris 2009.

Recherche et enseignement supérieur en arts plastiques

La recherche dans le champ de l'art et de son enseignement est une priorité de la politique du ministère de la Culture et de la Communication, qui exerce la tutelle pédagogique de 58 écoles supérieures d'art. La formation à la recherche concerne tous les domaines et la pédagogie vise à constituer un environnement favorisant l'émergence d'un travail créatif et critique. Artistes et enseignants développent des projets évoluant vers la création d'unités de recherche.

En 2001, le ministère de la Culture et de la Communication met en place, au sein de sa Délégation aux arts plastiques, un « conseil scientifique de la recherche et des études » et le dote de moyens spécifiques. Ce conseil soutiendra de nombreux projets de recherche en art, sur l'art et pour l'art, présentés par des artistes, des ingénieurs ou des théoriciens, souvent enseignants en école supérieure d'art (cf. encadré).

Parallèlement, dans les écoles supérieures d'art placées sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, s'affirment au fil des ans les critères et les méthodes d'une pédagogie centrée sur l'élaboration du projet personnel de l'étudiant, sur une formation à la démarche de recherche. L'art est un processus de recherche et la formation à la recherche est au cœur même de la pédagogie.

Dès 1988, l'enseignement en cycle long s'organise en deux phases : la phase programme, correspondant aux trois premières années d'études et aboutissant au Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) ; la phase projet, les deux dernières années, close par le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) en Art, en Communication ou en Design. Un carnet de recherche ou un mémoire accompagne chacune des phases de ce parcours et est généralement présenté lors du passage des diplômes.

Dans les années 1990, la notion de recherche est explicitement introduite dans le cursus, et ce parfois dès le premier cycle, par la mise en place d'Ateliers de recherche et de création (ARC), plates-formes communes de recherche réunissant enseignants, artistes et théoriciens, dans lesquelles s'intègrent les étudiants. Chaque école propose aujourd'hui un programme d'ARC, parfois pluriannuels, qui peuvent concerner plusieurs établissements.

Le cursus en école d'art, par l'agencement des différents enseignements, accorde une place centrale au développement de la production de l'étudiant. Il constitue un cadre d'études visant à rassembler les conditions d'émergence d'un travail créatif et critique, composé à la fois d'expérimentations en atelier, d'apports de connaissances et de techniques, de réalisations et d'accrochages, dans le contexte d'une évaluation collégiale.

C'est donc l'une des rares formations en enseignement supérieur qui, à l'appui d'outils méthodologiques, engage l'étudiant, dès le début de son parcours, dans un processus de recherche et pas uniquement dans l'acquisition de connaissances. L'articulation entre savoirs théoriques et pratique plastique intervient d'une manière plus réflexive que linéaire, car l'œuvre est à la fois production et réflexion, et son processus d'élaboration inclut pensée et critique.

Au-delà des cinq années de formation, plusieurs établissements proposent des diplômes d'écoles ou une formation post-diplôme permettant, en une ou deux années, l'approfondissement d'un positionnement artistique ou l'élargissement d'une pratique.

Tout en favorisant la constitution d'équipes de recherche spécifiques en leur sein, les écoles ont aussi initié de multiples coopérations et connexions avec les universités et les laboratoires de recherche en France et dans le monde.

YOLANDE PADILLA

Chef du Bureau de la recherche et de l'innovation,
MCC / DAP

Voir aussi « Recherche et création artistique », *Culture et recherche* n° 109, été 2006.

État de la recherche 2001-2008 – Délégation aux arts plastiques



Les projets de recherche que la Délégation aux arts plastiques a soutenus ces neuf dernières années dans les écoles supérieures d'art ont tous été sélectionnés selon une procédure d'appel à projets. Les thématiques de cet appel annuel sont définies par le Conseil scientifique de la recherche et des études de la Délégation, qui réunit huit membres de droits représentant l'administration, une personnalité désignée par le ministre chargé de la recherche et sept membres nommés par le ministre chargé de la culture.

Placé auprès du Délégué aux arts plastiques, ce conseil émet un avis et vote, lors de la réunion de sélection, après lecture et discussion des notes d'un rapporteur et d'un lecteur désignés pour chaque projet. Ces rapports suivent une grille d'analyse scientifique prenant en compte notamment l'originalité de la problématique étudiée, sa place dans le champ de recherche, la méthodologie envisagée, les moyens humains et matériels qui seront mobilisés et les modes de valorisation proposés. Trente-quatre projets ont ainsi été soutenus depuis 2001. La brochure *État de la recherche 2001-2008 – Délégation aux arts plastiques*, publiée début 2009, rend compte de l'ensemble de ces recherches. Souvent à l'initiative d'artistes, d'enseignants et de chercheurs intervenant dans les écoles supérieures d'art, ces projets ont contribué à l'affirmation de la recherche dans les cursus et les formations.

À télécharger : www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/pdf/Etat_de_la_recherche_2001-2008.pdf

Sliders lab, projet TMWNTM, 2009.
Les séquences de la première version du film d'Alfred Hitchcock, *The Man Who New too Much*, sont placées dans un espace virtuel qui possède ses propres lois d'assemblage et de lecture des blocs d'images-mouvements.
www.sliderslab.com/pages_fr/projets.html



L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES : NOUVELLES INSTANCES ET CONTEXTE EUROPÉEN

ISABELLE PHALIPPON-ROBERT

Chef du Département des enseignements, de la recherche et de l'innovation
MCC / DAP

Paysage législatif

Le décret n° 88-1033 du 10 novembre 1988 modifié définit les missions des écoles supérieures d'art et indique le régime des études conduisant aux diplômes nationaux. Il est complété par l'arrêté du 6 mars 1997 précisant le cursus des études. Ce dernier a été modifié le 28 septembre 2005 pour instaurer l'obtention des diplômes par validation des acquis de l'expérience, puis pour introduire l'ECTS¹, système de transfert de crédits européen (arrêté modificatif du 13 novembre 2006, prorogé par l'arrêté du 5 juillet 2007). Les deux textes sont en cours de modification pour tenir compte des nouvelles conditions d'habilitation des établissements, notamment au grade de master. Dans la logique de la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative aux établissements publics de coopération culturelle, réaffirmant le niveau supérieur de l'enseignement et des diplômes délivrés par les écoles supérieures d'art, les établissements sont engagés dans une prise d'autonomie pédagogique et juridique croissante. Parallèlement à cela, un décret en cours de validation instaure

un « conseil supérieur des arts plastiques pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'emploi ». L'avis de cette instance de concertation entre les partenaires institutionnels et les professionnels sera obligatoirement sollicité pour toute évolution marquante du régime des études. Au sein de ce conseil, trois commissions consultatives composées de représentants d'institutions, de directeurs, enseignants et étudiants d'écoles d'art, et de personnalités qualifiées traiteront des questions relatives à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'emploi dans le domaine des arts plastiques.

L'entrée dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

Le ministère de la Culture et de la Communication (Délégation aux arts plastiques) a engagé, depuis quelques années, une politique d'harmonisation de l'enseignement supérieur des arts plastiques avec le système européen d'enseignement supérieur constitué en trois grades : licence, master, doctorat. La réforme en cours a conduit les écoles supérieures d'art à adapter leur cursus, à développer des formations modulaires, à délivrer

des points de crédits transférables (ECTS) garantissant la reconnaissance mutuelle des diplômés et à multiplier les partenariats dans le domaine de la recherche.

Aujourd'hui, la réforme se concrétise ; le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) est en cours de reconnaissance au grade de master. L'habilitation permet aux écoles qui auront adopté des statuts garantissant leur autonomie juridique et pédagogique (établissement public de coopération culturelle ou établissement public national) et sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, de délivrer un DNSEP valant grade de master. L'évolution du statut des établissements territoriaux s'accompagne de la réorganisation du réseau des écoles territoriales autour de projets d'établissement fédérateurs et lisibles à l'échelle régionale, interrégionale ou nationale associant un grand nombre de partenaires : État, collectivités territoriales, universités, entreprises, centres d'art, établissements d'enseignement supérieur...

1. European Credit Transfer System.

RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE : COOPÉRATIONS ENTRE ÉCOLES D'ART, LABORATOIRES DE RECHERCHE ET UNIVERSITÉS

La recherche parcourt l'ensemble du cursus des écoles supérieures d'art, associant des étudiants aux chercheurs expérimentés. Outre la volonté institutionnelle de constituer des réseaux, les énergies individuelles et les sujets mêmes de certains travaux suscitent des partenariats nationaux ou internationaux dans le champ de l'art et du design. Ainsi, parmi les nombreuses recherches menées par des écoles supérieures d'art, peut être mentionné l'exemple de « La construction du réel dans l'art contemporain », conduite par Bernhard Rüdiger (école nationale des beaux-arts de Lyon) et Giovanni Careri (CETHA-EHESS¹) réunissant, à partir de 2005, étudiants, artistes et théoriciens autour de la question de la transcription du réel, qui a abouti à la publication de *Face au réel, Éthique de la forme dans l'art contemporain* (2008)². De même, « Pensées archipéliques », recherche dirigée par Emmanuelle Chérel (école régionale des beaux-arts de Nantes), Georgia Nelson et Audrey Chan, explore les relations

entre l'art contemporain et son environnement socio-culturel en coopération avec l'Université internationale de Miami et l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes. Également ancrées dans la transdisciplinarité, deux recherches ont été inscrites dans l'accord-cadre signé entre le CNRS et le ministère de la culture en 2008 : « Sliders » et « Locus Sonus ».

Sliders est un projet de cinéma interactif collectif dirigé depuis 2005 par Jean-Marie Dallet à l'école européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers en collaboration avec l'école supérieure des arts et de la communication de Pau, les universités de Poitiers, Paris I, Paris 8, San Diego, le CICM, le XLIM/SIC, l'IRI³, et le centre iCINEMA de Sydney.

Né en 2004 sous la direction de Jérôme Joy (école nationale supérieure d'art de Nice-Villa Arson) et Peter Sinclair (école supérieure d'art d'Aix-en-Provence), le laboratoire Locus Sonus explore, quant à lui, les relations son/espace en s'associant

notamment avec le CNRS-MMSH, le LAMES ou la SAIC (Chicago)⁴. Dans le champ du design, Catherine de Smet et Jérôme Saint-Loubert Bié (école des beaux-arts de Rennes) avec Roger Remington et Adam Smith du Rochester Institute of Technology (New York) posent la question du rôle des archives et des collections dans l'histoire du design graphique. Enfin, notons l'action de l'école supérieure des beaux-arts de Marseille qui intègre à ses effectifs d'étudiants des sourds et malentendants et œuvre, avec l'équipe mixte de recherche Pilab (Daniel Rézal et Cécile Marie, ESBA Marseille, avec Claire Maury-Rouan, université de Provence et François Goudenove, Websourd), à la constitution d'un vocabulaire spécifique à l'art en langue des signes. Cette expérience fait de l'établissement un site pilote dans le travail avec et sur la langue des signes. Ces projets, parmi d'autres, témoignent de la multiplicité des croisements qui s'opèrent dans les recherches conduites par les écoles d'art.

CRISTINA MARCHI

Bureau de la recherche et de l'innovation
MCC / DAP

1. Centre d'histoire et théorie des arts, École des hautes études en sciences sociales.
2. G. Careri et B. Rüdiger dir., *Face au réel, Éthique de la forme dans l'art contemporain*, Archibooks, 2008. 320 p. [bilingue].
3. CICM : Centre de recherche Informatique et création musicale ; SIC : département Signal, image, communications du laboratoire XLIM (UMR CNRS/univ. Limoges) ; IRI : Institut de recherche et d'innovation.
4. MMSH : Maison méditerranéenne des sciences de l'homme ; LAMES : Laboratoire méditerranéen de sociologie (UMR CNRS-univ. Provence) ; SAIC : School of Art Institute of Chicago.

ARTEM : ART, TECHNOLOGIE ET MANAGEMENT

ARTEM réunit à Nancy l'école nationale supérieure d'art, l'école nationale supérieure des mines et l'Institut de commerce de Nancy rattaché à l'université de Nancy 2. En 2000 ont été mis en place les ateliers ARTEM, dont le fonctionnement correspond à celui des ARC, ateliers de recherche et de création, au sein des écoles d'art (thématique autour de laquelle viennent converger les aspects théoriques, critiques, plastiques et techniques),

lieux privilégiés d'une initiation à la recherche. Les étudiants de l'école des mines et de l'école nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) s'inscrivent nombreux dans les ateliers proposés par l'école d'art de Nancy. À partir de l'expérience probante de l'interdisciplinarité au sein de ces ateliers, diverses directions se dessinent pour le développement futur de la recherche au sein d'ARTEM et concernent essentiellement trois

champs : art et interactivité (domaine dans lequel la réflexion est la plus avancée), paysage et développement durable (suite aux enseignements croisés sur les diverses appréhensions d'un territoire et à la faveur de sollicitations locales), et enfin le design (convergence des trois établissements autour du thème de la création, de l'ingénierie et de la commercialisation).

COLETTE GARRAUD

Inspectrice générale adjointe
Mission permanente d'inspection,
de conseil et d'évaluation
de l'enseignement artistique
MCC / DAP

PERSPECTIVES SONORES, PROSPECTIVES

ALEXANDRE CASTANT

Professeur à l'école nationale supérieure d'art de Bourges

Si, après les travaux des futuristes, de Schwitters, de Rauschenberg ou de Beuys, la variété des œuvres sonores d'artistes plasticiens constitue un champ autonome – cohérent, apprécié, et surtout régulièrement réévalué – de la création contemporaine, les métamorphoses du sonore et ses mélanges avec les installations, les environnements dans l'espace public, la performance ou la vidéo font du son, aujourd'hui, un médium polyvalent, inventif, plastique. Or, une telle mobilité du sonore dans les arts invite, d'un point de vue pédagogique, à réinventer des outils de recherche, des formats pratiques et théoriques, afin de nourrir les travaux des étudiants des écoles d'art. En effet, à l'heure des webradios et de la numérisation des signes, ils sont les premiers témoins et les nouveaux acteurs de cette recherche sonore dans les arts visuels.

Forte de ce constat, l'école nationale supérieure d'art de Bourges initie un Centre de recherche sur le son et sa polysémie (physique et perception, théorie et plasticité, langage et communication...), orienté dans un premier temps vers les systèmes de récits. Composé d'une équipe d'enseignants chercheurs qui, à divers titres, font intervenir le son dans leur pédagogie et leur pratique personnelle (Jean-Luc André, Erik Bullot, Jean-Michel Ponty, Hervé Trioreau), ce centre de recherche est doté d'importantes ressources techniques et est conçu en partenariat avec différentes institutions extérieures. Cette plate-forme interdisciplinaire envisage de se prolonger par un master et une université d'automne sur le thème des « Machines de récit ».

Cette initiative prend place dans le champ des écoles d'art, déjà

explorateur, à bien des égards, du monde sonore, de sa pédagogie comme de son expérimentation. En confirmant la vitalité créative des structures telles, par exemple, « Locus Sonus », laboratoire post-diplôme des écoles d'Aix-en-Provence et de Nice-Villa Arson, le programme « Sonic » de l'école supérieure d'art de Mulhouse/Le Quai, l'option Design/Sonore et l'atelier de recherche et création « Radio On » de l'école supérieure des beaux-arts du Mans ou, différemment, « Sonorium », colloque nomade sur la création sonore dirigé par Philippe Franck, Bastien Gallet et Christophe Kihm. Entre structure transdisciplinaire, plate-forme expérimentale et laboratoire de recherche, outil théorique et lieu de pratiques plurielles, ce champ de recherche et de prospective esthétiques apparaît comme, résolument, ouvert sur le futur.

DÉMARCHES DYNAMIQUES ET PLURIELLES

ERIC PRIGENT

Coordination pédagogique
Création numérique
Le Fresnoy, Studio national des arts contemporains

École d'art d'un type nouveau, Le Fresnoy, Studio national des arts contemporains accueille des artistes et produit des œuvres émancipées des classifications traditionnelles et où plusieurs disciplines (arts plastiques, cinéma, musique etc.) peuvent être mises en regard et en œuvre simultanément.

En deux années, le cursus du Fresnoy propose aux jeunes artistes et aux artistes professeurs invités d'explorer les supports traditionnels du cinéma ou de la photographie et de créer des pièces impliquant l'utilisation des technologies émergentes ou des techno-sciences, parfois en coproduction avec différents partenaires.

La collaboration entre le Fresnoy et l'Ircam donne une amplitude nouvelle aux projets artistiques et

invite les artistes à agir dans un contexte de création, de production et de diffusion professionnel. Elle offre la possibilité à un compositeur et à un jeune artiste du Fresnoy de travailler ensemble à un projet renouvelant les formes de relations entre l'image et le son, une performance ou une installation intégrant des outils d'informatique musicale, notamment en temps réel, avec des musiciens. Dans le cadre de ce partenariat institutionnel, le compositeur Roque Rivas et le plasticien vidéaste Carlos Franklin ont pu développer une pièce protéiforme : *Mutations of matter* pour cinq voix, électronique et vidéo, créée dans le cadre du festival Agora 2008. Inter ? Pluri ? Multi ? Transdisciplinarité ? Témoins

singuliers des mutations contemporaines, les arts électroniques et numériques invitent à des passages, des croisements, à des modes de création collectifs et au renouvellement des processus dynamiques. Ils permettent des porosités entre les disciplines, parfois même dans une dimension extra-artistique. Les technologies numériques ont réinterrogé le fonctionnement de notre perception, de la synesthésie et d'une transdisciplinarité qui impliquerait le rapprochement des arts visuels, sonores, tactiles. Sans rêver d'un *Gesamtkunstwerk* – idéal de synthèse des arts – on peut dire qu'elles restent, notamment dans le spectacle vivant, un champ d'expérimentation essentiel.

CRÉATION-CONSERVATION-RESTAURATION DES ŒUVRES : L'EXPÉRIENCE DE TOURS ET D'AVIGNON

Créer, exposer, conserver, restaurer : c'est toujours en revenir à une nécessité de présence de l'œuvre. Les conditions mêmes qui président à son émergence jusqu'à celles qui nous renvoient à son éventuelle disparition fondent et animent les deux versants du projet d'établissement des écoles supérieures d'art d'Avignon et de Tours. Le fait d'apprendre et d'expérimenter la conservation-restauration des œuvres peintes à Avignon, sculptées à Tours, au contact de la création en train de se faire, est une composante signifiante du cursus d'enseignement. La relation pédagogique de l'enseignant avec l'étudiant insiste tout particulièrement sur la capacité de celui-ci à mener une réflexion critique qui ne se limite pas à des procédures techniques, ni à des protocoles spécialisés, mais qui porte aussi constamment sur le(s) sens véhiculé(s) par les objets, les intentions qui donnent sa forme à l'œuvre.

À Avignon, le travail de restauration des productions contemporaines ou des artefacts issus d'autres cultures a conduit à une réévaluation permanente des codes d'évaluation et des critères de décision. Dans cette perspective, l'équipe mène une expérience nouvelle : créer un laboratoire de recherche sur la *création-conservation-restauration* des œuvres dites « à composantes technologiques ». Aux enjeux de la conservation-restauration engendrés par les pratiques artistiques classiques viendront s'ajouter ceux générés par des œuvres reposant sur l'emploi de « médias instables ». À Tours, l'enseignement s'est toujours organisé à la façon d'un laboratoire. En concertation avec le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), les étudiants sont formés à travailler, dès le début de leur cursus, avec des conservateurs et des responsables de collections, des artistes,

des historiens de l'art, des restaurateurs, des ingénieurs intervenant sur des questions de chimie appliquée, des chercheurs des départements de géologie et de pharmacie de l'université François-Rabelais de Tours. S'y ajoute la reconsidération de certaines notions clés de la profession : authenticité, originalité, intention, dès lors que l'on aborde les œuvres d'art contemporain ou que la définition de l'œuvre d'art s'élargit aux artefacts de la production humaine. Aussi, à l'issue des journées d'études « Restauration et non-restauration en art contemporain » organisées en 2007 et 2008, une équipe de recherche à laquelle seront associés d'anciens étudiants travaille à un premier projet qui concerne « L'œuvre d'art contemporaine à l'épreuve de la restauration : réflexions sur les processus de transformation et/ou d'altération » à partir de quelques œuvres de la collection Curios & Mirabilia du château d'Oiron.

MARIANNE LE POMMÉRÉ

Mission permanente d'inspection, de conseil et d'évaluation de l'enseignement artistique MCC / DAP

LES POST-DIPLÔMES EN ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

Le post-diplôme est l'appellation générique spécifique à des écoles supérieures d'art qui proposent une formation complémentaire au cursus diplômant. Il s'adresse principalement à de jeunes artistes sélectionnés sur la base d'un projet et titulaires d'un diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) ou de tout autre diplôme équivalent français ou étranger. Les sélectionnés bénéficient en général d'une bourse. Le post-diplôme se réalise en un à deux années d'études non diplômantes, voies médianes entre une insertion professionnelle et la continuation d'études en doctorat. En effet, les post-diplômes proposent un cadre méthodologique à la

recherche en art dans un environnement professionnel, dans les champs croisés de l'art ou de l'industrie. La mise en relation avec les milieux professionnels, l'immersion dans des lieux de production et de diffusion de l'art comme les partenariats avec des entreprises se réalisent notamment par l'élaboration d'une revue, des séjours à l'étranger, d'exigeants programmes d'invitation de représentants des milieux professionnels internationaux. La dimension internationale des post-diplômes est primordiale tant dans leur bassin de recrutement que dans leur rayonnement. Chaque post-diplôme développe un projet particulier dans le

champ de l'art contemporain, du design ou du graphisme. Ils sont aujourd'hui proposés par l'école supérieure d'art et de design d'Amiens, l'école nationale des beaux-arts de Lyon, l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris (programme La Seine), le Pavillon du Palais de Tokyo à Paris, l'école supérieure d'art et design de Saint-Étienne. Le post-diplôme de l'école régionale des beaux-arts de Nantes, quant à lui, s'est transformé et consistera pour l'année 2009-2010 en un cycle de recherche accueillant de jeunes artistes ou architectes au sein de ses unités de recherche constituées autour de différentes thématiques.

KATHY ALLIOU

Mission permanente d'inspection, de conseil et d'évaluation de l'enseignement artistique MCC / DAP